

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 30 MARS 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 27_30-03-2023 Date de convocation : 24/03/2023 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 30/03/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 5 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : R. NICOLEAU
Absents excusés : E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

MISSION LOCALE RURALE DU SILLON DE BRETAGNE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Considérant les statuts de la Mission Locale Rurale du Sillon, il appartient au conseil communautaire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon de désigner onze délégués titulaires,

Vu la délibération N°24_16-07-2020 du 16 juillet 2020 relative à la désignation de représentants à la Mission Locale Rurale du Sillon de Bretagne,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme Pascale JULLO-VINCE suite à sa démission du Conseil municipal de Prinquiau par Mme Stéphanie OLIVIER,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Mme Pascale CORMERAIS, conseillère communautaire suite à sa démission en date du 15 mars 2023 de sa fonction de représentante à Mission Locale Rurale du Sillon par M. Guinard MARNE,

Les autres représentants restants inchangés,

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

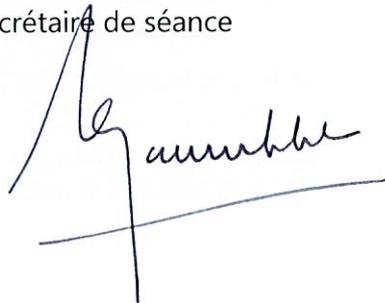
• DE DESIGNER les délégués de la Communauté de communes Estuaire et Sillon à la Mission Locale Rurale du Sillon suivants :

- Guinard MARNE
- Stéphanie OLIVIER

• DE DIRE que les autres représentants désignés par délibération du 16 juillet 2020 restent inchangés.

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

04 AVR 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

04 AVR 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU